

RCS : SAINTES
Code greffe : 1708

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00558
Numéro SIREN : 413 506 478
Nom ou dénomination : S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2022 sous le numéro de dépôt 322



Greffe du tribunal de commerce de Saintes

Cours National - Palais de Justice, CS 30328, 17108 Saintes cedex

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:30

Téléphone : 05 46 93 01 02

www.greffe-tc-saintes.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/AGD/2000 B 00558

S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES

3 RUE DES BOUCHERIES

17130 MONTENDRE

Nos références : AGD/2000 B 00558

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société à responsabilité limitée S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES

3 RUE DES BOUCHERIES

17130 MONTENDRE

SIREN : 413 506 478

N° de gestion : 2000 B 00558

Le greffier soussigné constate le 24/01/2022 le dépôt, enregistré sous le numéro 2022/322, des actes et pièces suivants :

- Projet de traité de fusion - 24/01/2022
 - o Fusion absorption - société absorbante SAEC LALANDE ET ASSOCIES
 - société absorbée ADLES

Récépissé délivré le 24/01/2022

Le greffier

Maître Marc BINNIÉ



PROJET DE FUSION ENTRE

S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES

Société à responsabilité limitée au capital de 1.241.460 euros
Siège social : 3 Rue des Boucheries – 17130 MONTENDRE
413 506 478 RCS SAINTES

ET

ADLES

Société à responsabilité limitée au capital de 6.600 euros
Siège social : 4 Place de la Souys – 33270 FLOIRAC
789 177 359 RCS BORDEAUX

AVIS DE PROJET DE FUSION

1. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTENDRE (17) du 24 décembre 2021, la société **ADLES** et la société **S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES**, sus-désignées, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société **ADLES** par la société **S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES**.

2. La société **ADLES** ferait apport à titre de fusion-absorption à la société **S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES** de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la société **ADLES**, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité du patrimoine de la société **ADLES** devant être dévolue à la société **S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES** dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion.

3. Les comptes de la société **S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES** et de la société **ADLES**, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 30 juin 2021, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

4. Bien que les sociétés participant à la fusion soient sous contrôle commun, il a été convenu, à titre dérogatoire, d'évaluer les apports de la société absorbée à leur valeur réelle au 30 juin 2021 conformément aux prescriptions comptables fixées par l'article 743-3 du Plan Comptable Général ; l'actif net comptable apporté par la société **ADLES** étant en effet insuffisant pour permettre la libération des apports.

L'évaluation faite sur la base desdites valeurs réelles aboutit à une valeur des éléments d'actif apportés égale à 394.358 euros et des éléments de passif pris en charge égale à 203.176 euros, soit un actif net apporté égal à 191.182 euros.

Le rapport d'échange, arrêté selon les méthodes définies dans le projet de traité de fusion, serait de 2 parts de la société **S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES** pour 1 part sociale de la société **ADLES**.

5. En rémunération et représentation de l'apport-fusion effectué par **ADLES**, la société **S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES** procèdera à une augmentation de son capital social d'un montant de 75.240 euros, par création de 1.320 parts nouvelles d'une valeur nominale de 57 euros chacune, entièrement libérées, directement attribuées aux associés de la société absorbée par application du rapport d'échange.

La différence entre le montant de l'actif net apporté par **ADLES** et le montant de l'augmentation de capital, égale à 115.942 euros, constituera une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société **S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES** sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux.

6. Le projet de fusion a été établi sous les conditions suspensives de :

- l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés participant à la fusion,

ns 13

- l'approbation par le Conseil de l'Ordre des experts-comptables.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des assemblées générales des sociétés absorbée et absorbante, signé par leur représentant légal, constatant la réalisation des conditions suspensives (ou le cas échéant leur abandon) et la réalisation définitive de la fusion.

7. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1^{er} juillet 2021, d'un point de vue comptable et fiscal.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société **ADLES** depuis le 1^{er} juillet 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société **S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES**.

La société **ADLES** sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.

Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent.

8. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé :

- au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX au nom de la société **ADLES** en date du 24 janvier 2021,

- au greffe du Tribunal de commerce de SAINTES au nom de la société **S.A.E.C. LALANDE ET ASSOCIES** en date du 24 janvier 2021.

Pour avis,
Pour la société
SAEC LALANDE ET ASSOCIES
Monsieur Romain ROUET



Pour la société
ADLES
Madame Maude BELAUD

